RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 02276
Numéro SIREN : 395 101 629
Nom ou dénomination : ABM ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/025740

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ..... *LYON*

95740

Dénomination : ABM ORGANISATION
Adresse : 44 avenue Paul Doumer 69630 Chaponost -FRANCE-

n° de gestion : 1994B02276
n° d'identification : 395 101 629

n° de dépôt : A2017/025740
Date du dépôt : 18/09/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/04/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

4919727

4919727

ABM ORGANISATION
Société par Actions simplifiée au capital de 220.500 Euros
Siège social : 44 Avenue Paul Doumer 69630 CHAPONOST
395 101 629 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt huit avril, à neuf heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Chaque Associé a été convoqué par lettre simple adressée le 12 Avril 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Cabinet CA COMMISSARIAT AUDIT, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Brigitte CHARRIERE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1.500 actions sur les 1.500 actions émises par la Société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la société,

- la feuille de présence à l'assemblée,

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,

- les copies des lettres de convocation,

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Octobre 2016,

- le rapport de gestion du Président,

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,

- les rapports du commissaire aux comptes,

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux Associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2016,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Octobre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 99 262,65 euros.

Aucun dividende n'est mis en distribution au titre de cet exercice et il est rappelé qu'aucune distribution n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, à la suite de la démission du Cabinet CA-CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire et de Mr Jean-Paul TREVE, commissaire aux comptes suppléant et du fait que la société ne remplit plus les conditions de deux des trois seuils requis depuis 2 ans, décide de ne pas procéder à leur remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

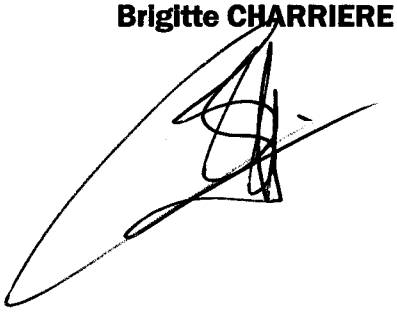
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Associé.

Le président
Brigitte CHARRIERE



Un Associé
Alain-Paul CHARRIERE



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ..... *LYON*

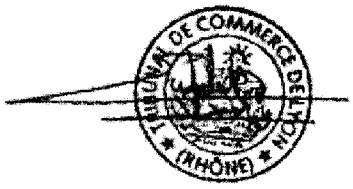
4919728

Dénomination : ABM ORGANISATION
Adresse : 44 avenue Paul Doumer 69630 Chaponost -FRANCE-

n° de gestion : 1994B02276
n° d'identification : 395 101 629

n° de dépôt : A2017/025740
Date du dépôt : 18/09/2017

Pièce : Lettre de démission du 13/04/2017



4919728

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax : 04 72 60 69 81

ca consultants

Jean Paul Trève
Guy Michalon
Olivier Emonard
Benoît Redond

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

SAS ABM ORGANISATION
Madame Brigitte CHARRIERE
44, Avenue Paul Doumer
69630 Chaponost

Rillieux la Pape, le 13 Avril 2017

Réf : GM/ PL

Madame,

Compte tenu des nombreuses difficultés de communication que nous rencontrons depuis quelques années, nous n'estimons plus pouvoir exercer notre mission de commissariat aux comptes dans des conditions normales. Nous vous informons par la présente, de notre volonté de démissionner de notre mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de votre société.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

CA CONSULTANTS et Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes

Monsieur Guy MICHALON
Commissaire aux Comptes

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LYON

4919729

Dénomination : ABM ORGANISATION
Adresse : 44 avenue Paul Doumer 69630 Chaponost -FRANCE-

n° de gestion : 1994B02276
n° d'identification : 395 101 629

n° de dépôt : A2017/025740
Date du dépôt : 18/09/2017

Pièce : Lettre de démission du 13/04/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

4919729

ca consultants

Jean Paul Trève
Guy Michalon
Olivier Emonard
Benoît Redond

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

SAS ABM ORGANISATION
Madame Brigitte CHARRIERE
44, Avenue Paul Doumer
69630 Chaponost

Rillieux la Pape, le 13 Avril 2017

Réf : JPT / PL

Madame,

Je vous informe, par la présente, de mon intention de démissionner de mon mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de votre société.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Paul TREVE
Commissaire aux Comptes